



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Décision n° 09.00.251.001.1 du 18 décembre 2009

désignant un organisme de vérification primitive, de vérification périodique
et de vérification de l'installation des cinémomètres de contrôle routier

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 36 et 38 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment son article 37 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2002 modifié relatif à la vérification primitive de certaines catégories d'instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier, notamment ses articles 12, 17 et 20 ;

Vu la demande de la société CETE APAVE SUDEUROPE en date du 20 novembre 2009 ;

Vu les conclusions de l'audit réalisé le 9 décembre 2009,

Décide :

Article 1er

La société CETE APAVE SUDEUROPE, 8 rue Jean-Jacques VERNAZZA, ZAC Saumaty-Séon, BP 193, 13322 Marseille Cedex 16, est désignée pour effectuer la vérification primitive, la vérification périodique et la vérification de l'installation des cinémomètres de contrôle routier.

Article 2

La société CETE APAVE SUDEUROPE ne pourra conserver le bénéfice de cette désignation que si elle obtient, dans un délai de trois ans à compter de ladite désignation, son accréditation par le COFRAC (Comité français d'accréditation) ou par un autre organisme accréditeur conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 février 2002 susvisé.

Article 3

Le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée par extrait au Bulletin officiel du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État.

Fait à Paris, le 18 décembre 2009

Pour la ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

Roger FLANDRIN